RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'accord interprofessionnel conclu le 3 avril 2018 dans le cadre de Terres Univia et relatif au financement des actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et des protéagineux pour les campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 qui figure en annexe du présent avis est étendu par arrêté publié au JORF du 24 août 2018.

Accord interprofessionnel relatif au financement des

actions de promotion, communication,

actions de recherche et développement, expérimentation, et

autres actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et des protéagineux.

Campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 3 avril 2018 d'approuver **le plan CVO 2018-2020** (notice explicative), il est demandé, dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs aux organisations interprofessionnelles agricoles, qu'une cotisation soit prélevée par Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales sur toutes les quantités de graines de colza, tournesol, soja, lin oléagineux, pois protéagineux, féverole et lupin collectées et mises en marché au cours des campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 :

- Un montant hors TVA de
 - 3,05 €/t de colza,
 - 3,25 €/t de tournesol, de soja et de lin oléagineux,
 - 1,61 €/t de pois protéagineux, féverole et lupin,

 pour les campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 sera prélevé auprès des producteurs d'oléagineux et de protéagineux par les organismes collecteurs puis versé sur appel de Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales.
- Un montant de 0,15 €/t hors TVA de colza, de tournesol, de soja et de lin oléagineux transformée et utilisée en France, au titre des campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 sera versé par les transformateurs et utilisateurs de graines oléagineuses, sur appel de Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales.
- Un montant de 0,30 €/t hors TVA, au titre des campagnes 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 sera versé par les organismes collecteurs, premiers acheteurs de pois, féveroles et lupins sur appel de Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales.

Le produit des cotisations sera affecté au **financement des actions** selon les activités définies par le règlement n° 1308/2013 (annexe 1 du présent accord) et seront menées, selon une répartition conforme au plan CVO (annexe 2 du présent contrat), par **Terres Univia**, l'interprofession des huiles et protéines végétales avec l'appui de **Terres Inovia**, l'institut technique, et SOFIPROTEOL dans le cadre du mandat de gestions du **Fonds d'actions stratégiques des oléo-protéagineux** (FASO) :

- Connaissance de la production et des marchés ;
- Elaboration de contrat-types compatibles avec la réglementation de l'Union ;
- Protection de l'environnement ;
- Actions de communication, de promotion et de mise en valeur de la production ;

PC AH

- Mesures de protection de l'agriculture biologique et appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;
- Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ;
- Etudes visant à améliorer la qualité des produits ;
- Recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ;
- Santé animale, santé végétale, sécurité sanitaire des aliments.

Ces cotisations contribueront à la mise en œuvre des trois leviers d'actions prévues dans le **Plan de filière** validé par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2017 et remis au Ministre de l'Agriculture en décembre 2017 (annexe 3 du présent accord) :

- Levier 1 : Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur issues des cultures oléoprotéagineuses en favorisant le « produire et transformer en France » ;

- Levier 2 : Valoriser le « produit en France » pour nos productions avec l'ensemble des acteurs de la filière et les consommateurs ;

- Levier 3 : Conforter la durabilité de nos chaînes de valeur – développer une bio-économie circulaire à bas carbone.

En cas de non-déclaration à Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales des quantités de graines commercialisées, collectées et transformées ou utilisées, Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales est autorisée, après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois à procéder à une évaluation d'office du montant des cotisations à prélever sur la base des quantités de graines commercialisées, transformées et utilisées d'une part, et des informations statistiques fournies par les familles professionnelles d'autre part.

A Paris, le 3 avril 2018

Pour le premier collège	Pour le deuxième collège	Pour le troisième collège
Le Président	Le Vice-Président	Le Vice-Président
Antoine HENRION	Christian PEES	Alain BRINON

Annexe 1 :

Répartition des actions selon les activités définies par le règlement n°1308/2013

Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (cf liste d'actions déclinées à l'art 164(4) du règlement n° 1308/2013	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (k€) –frais de gestion compris
a) Connaissance de la production et des marchés • Etudes prospectives et concurrentielles sectorielles, • Veille économique/ technologique, • Observatoires économiques et marchés	2780
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les règlementations de l'Union ou les règlementations nationales	
c) Elaboration de contrat-types compatibles avec la règlementation de l'Union – • Coordination de travaux interprofessionnels • Mise en place de schémas de contractualisation, de chartes et de cahiers des charges • Participation à « l'écosystème » (autres associations et interprofessions)	1750
d) Commercialisation	
e) Protection de l'environnement • Valorisation les agrosystèmes « oléopro » par des démarches de durabilité et les services écosystémiques associés • Démarche de Développement Durable - Observatoires durabilité et d'engagement RSE filière, économie circulaire • Durabilité de systèmes de cultures innovants avec insertion de biomasse pour la transition énergétique • Evaluation environnementale des huiles issues de graines oléagineuses • Régimes alimentaires pour la nutrition animale visant à réduire l'empreinte environnementale des élevages.	5000
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production • Communication et promotion de la filière et de ses produits • Communication institutionnelle sur les actions menées par l'interprofession auprès des professionnels de la filière • Communication institutionnelle sur le modèle de la filière française • Intervention dans le débat institutionnel public	5970

PC AH

g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques • Conduite des cultures oléoprotéagineuses en agriculture biologique • Diagnostic de la filière des oléoprotéagineux biologiques • Offre en protéines végétales en adéquation avec les exigences des différents cahiers des charges (non OGM, sans soja, bio, local, labels, etc.)	1850
h) Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique • Veille nutritionnelle et analyse des impacts nutritionnels du rééquilibrage des protéines • Veille nutritionnelle pour l'alimentation animale • Amélioration de la durabilité (économique, environnementale et sociétale) et de la compétitivité des débouchés actuels • Accélération de l'innovation et de la mise sur les marchés de nouveaux produits à base de protéines végétales par le développement de procédés innovants préservant leurs fonctionnalités • Mise au point de nouveaux débouchés • Optimisation des procédés de biotechnologie industrielle pour la valorisation des oléagineux en oléochimie. • Accompagner le développement d'unités de transformation dans des filières locales	7980
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits • Amélioration et évaluation variétale visant à améliorer la qualité nutritionnelles des graines (huiles et protéines) • Développement de procédés destinés à améliorer la qualité et la performance nutritionnelle des huiles • Observatoire de la qualité des graines • Observatoire de la qualité nutritionnelle des tourteaux d'oléagineux pour l'alimentation animale	3520
j) Recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement • Innovation et évaluation variétale visant à améliorer les rendements, l'adaptation aux changements climatiques, la protection contre les maladies et les ravageurs, • Amélioration de la compétitivité et de la performance des cultures de colza, tournesol, soja, protéagineux et cultures de diversification • Proposition de références dans l'association des cultures • Production de connaissances opérationnelles pour produire des systèmes de culture innovants et durables • Développement d'un « atlas agro météo » et des références et des outils pour prendre en compte le changement climatique • Développement de solutions numériques pour la conduite des cultures et des plateformes interactives avec les opérateurs et les producteurs	36390

PC AH

k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage	
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits	
m) Santé animale, santé végétale, sécurité sanitaire des aliments • Assurer la sécurité sanitaire au sein de l'ensemble de la filière de production et transformation des oléoprotéagineux • Plan de Surveillance des Oléagineux et des protéagineux (graines et tourteaux) – PSO • Amélioration des connaissances, données de composition des graines et huiles, observatoire des allergies aux protéines végétales • Travaux normalisation graines, tourteaux, corps gras, contaminants (Afnor, CEN, ISO) • Développements analytiques	467
n) Gestion des sous-produits	
TOTAL	**65700**
Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
Financement des producteurs d'oléagineux	60411,1
Financement des producteurs de protéagineux	3061,6
Financement des organismes collecteurs, premiers acheteurs de graines protéagineuses	571,6
Financement des transformateurs et utilisateurs de graines oléagineuses	1655,6

Annexe 2

Pour conduire ces actions, chacun des trois organismes recevra une part du produit des cotisations annuelles conformément au plan CVO (notice explicative) et ce pour la durée du plan. Cette répartition est la suivante :

- Terres Univia : 24 % (soit une estimation : 15600 k€/3 ans)
- Terres Inovia : 52 % (soit une estimation de 34500 k€/3 ans)
- Fonds Faso : 24 % (soit une estimation de 15600 k€/3ans)

PC AH

Annexe 3

Synthèse des dépenses engagées dans le cadre du plan de filière, sur trois ans, y compris les compléments mobilisés par les structures mobilisées

Objectifs du plan de Filière	% de CVO sur 3 ans (k€)	CVO estimée (k€)	financt compl. (k€)
Levier 1 : Renforcer la compétitivité des chaines de valeur issues des cultures oléo-protéagineuses en favorisant le « produire et transformer en France »			
• Relancer le développement de la filière par un modèle économique adapté à l'évolution de la demande	5,6	3,7	-
• Renouveler le partenariat avec les filières françaises d'élevage pour conforter l'adaptation de l'offre à la demande	2,33	1,5	-
• Améliorer la compétitivité des chaines de transformation pour maintenir la production française sur le territoire	5,6	3,7	1,25
• Assurer la compétitivité des productions oléagineuses et protéagineuses et mettre en œuvre un plan protéine ambitieux pour produire plus et mieux les protéines végétales	57,92	38,1	13,98
• Porter de nouveaux dispositifs d'accompagnement pour une transition durable	2,66	1,7	0,67
Levier 2 : Valoriser le « produit en France » pour nos productions avec l'ensemble des acteurs de la filière et les consommateurs			
• Encourager le partage de la valeur par de nouveaux cadres contractuels valorisant le « produit et transformé en France » pour toutes nos cultures	4,56	3,0	-
• Continuer à placer les enjeux nutritionnels et de santé au cœur de nos stratégies pour développer une offre alimentaire de qualité	6,21	4,1	-
• Conforter le dialogue entre les opérateurs intervenant dans l'alimentation humaine pour être à la mesure des attentes des consommateurs	0,95	0,6	-
• Partager l'analyse de la filière avec les pouvoirs publics pour agir en complémentarité et avec efficacité	0,35	0,23	-
Levier 3 : Conforter la durabilité de nos chaines de valeur - développer une bio-économie circulaire à bas carbone			
• Renforcer la contribution des opérateurs des énergies renouvelables et de la chimie verte issues des oléoprotéagineux	2,82	1,85	2,08
• Conforter l'apport des productions de graines oléoprotéagineuses à la bio-économie circulaire bas carbone tout en garantissant de la valeur au producteur	4,0	2,6	1,03
• Améliorer la durabilité des chaines de transformation et le bilan économique et environnemental pour chaque maillon de la chaine de valeur, et maintenir un dialogue permanent avec la société	0,77	0,51	-
Gestion des activités mobilisant la CVO	6,2	4,1	-
TOTAL	100	65,7	19,0

PC AH